

Sujet : [INTERNET] RE: Parc photovoltaïque-Prémery (58) _ PC 058 218 22 A0007

De : > eric.boury (par Internet) <eric.boury@rte-france.com>

Date : 05/05/2023 à 10:04

Pour : Frantz Roesch <fr@ntz.solar>, DENIAUX Nathalie - DDT 58/SAUH/BDSP
<nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr>

Copie à : BAILLY Martine - DDT 58/SAUH/BDSP <martine.bailly@nievre.gouv.fr>, CORDILLOT
Virginie - DDT 58/SAUH/BDSP <virginie.cordillot@nievre.gouv.fr>, KAMINSKI Brice
<brice.kaminski@rte-france.com>

Bonjour,

Attention lorsque vous écrivez dans votre notice que les engins de chantier ne dépasseront pas 5m de hauteur.

En fait, il faut respecter une distance de sécurité de 5m en vertical par rapport aux câbles de la ligne et suivant le profil en long ci-joint à notre courrier initial.

On constate que la distance d'évolution restante est moindre sur une bonne partie de l'emprise de votre projet.

Il faudra donc impérativement mettre en place les gabarits de passage vers le support n° 205 (là où la hauteur est la plus importante) et bien respecter également l'emprise de sécurité horizontale (en partie basse de notre plan).

Merci de bien spécifier dans votre notice l'implantation des gabarits de passage vers le pylône n° 205 et l'interdiction de franchissement de notre ouvrage sur le reste de l'ouvrage si la distance de sécurité des 5m ne peut être respectée (code du travail) par vos engins ou matériel installé.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Cordialement.

Eric BOURY

Technicien Contremaitre Environnement Tiers

RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure - Direction Maintenance - Centre Maintenance
Nancy - Groupe Maintenance Réseaux Champagne Morvan - Equipe Appuis

eric.boury@rte-france.com

Fixe. +33325764336 Port. +33603961015

RTE

10 route de luyeres

10150 Creney pres troyes

NOUS SUIVRE

rte-france.com

Libre (C1) []

Interne RTE (C2) []

Restreint RTE (C3) []

Confidentiel RTE (C4) []

Mon mail lorsqu'il est envoyé en dehors des plages habituelles de travail, n'attend pas de réponse immédiate.

-----Message d'origine-----

De : Frantz Roesch [<mailto:fr@ntz.solar>]

Envoyé : vendredi 5 mai 2023 09:13

À : DENIAUX Nathalie - DDT 58/SAUH/BDSP <nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr>

Cc : BAILLY Martine - DDT 58/SAUH/BDSP <martine.bailly@nievre.gouv.fr>; CORDILLOT

Virginie - DDT 58/SAUH/BDSP <virginie.cordillot@nievre.gouv.fr>; BOURY Eric

<eric.boury@rte-france.com>

Objet : Re: Parc photovoltaïque-Prémery (58) _ PC 058 218 22 A0007

EXPÉDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

EXPÉDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

— Pièces jointes : —

Extrait profil en long 203 à 206.pdf	695 Ko
10TER_PC4_NOTICE_V3.pdf	305 Ko
Code du Travail LA.pdf	634 Ko



NOTICE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC4 : Notice descriptive

Centrale photovoltaïque au sol à PREMERY (58)

1. Maitrise d'ouvrage

NTZ SOLAR

10 rue Jean Ferrandi
75006 Paris 6e

2. Etat initial

Le projet de centrale photovoltaïque au sol se situe rue de Nolay dans la commune de Prémery dans département de la Nièvre, dans la zone UE du PLU de la commune.

Les parcelles concernées sont la E2 d'une surface de 18 860 m² et la E7 d'une surface de 23 244 m².

Le terrain est actuellement enherbé, sans arbres à l'intérieur des parcelles, entouré de haies à l'Est et au Nord, qui seront évitées et conservées ; il est légèrement pentu du Sud vers le Nord.

Une zone potentiellement humide a été identifiée à l'Est de la parcelle E2, qui sera évitée.

Une ligne aérienne électrique traverse le site d'Est en Ouest, aucun équipement ne sera installé dans une zone de 5 mètres de part et d'autre.

Une zone réservée au PLU, au Nord de la parcelle E7, sera également évitée.

3. Le projet

Le projet consiste à construire une centrale photovoltaïque au sol sur toute la surface de la parcelle à l'exclusion (i) de l'emplacement de la ligne électrique aérienne, (ii) des zones à enjeux environnementaux identifiées par l'étude d'impact (préservation de haies abritant des espèces animales, et évitement d'une zone humide), et (iii) de l'alignement au Nord de la parcelle E7 par rapport à la « zone réservée » du PLU.

Les coordonnées du poste de livraison sont :

- Latitude : 47° 09' 58.55" N
- Longitude : 3° 19' 39.16" E

a) Aménagement du terrain

Le projet ne modifiera pas la topographie du terrain et de ses abords : sa configuration, et le procédé de fixation des modules, ne nécessitant pas de terrassement ; la terre végétale sera conservée hormis au niveau de l'accès de la centrale.

Une clôture d'une hauteur de 2m (RAL 6005) sera installée tout le tour de la parcelle et le portail d'accès se situera à l'Est de la parcelle E2 (au niveau du poste de livraison).

Conformément aux dispositions de l'article UE-11D du PLU, des haies vives d'essence locale seront plantées au sud et à l'ouest du terrain en limite des parcelles voisines.

b) Centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque sera composée :

- De 6 939 Modules photovoltaïques. Les modules photovoltaïques seront de type cristallin d'une puissance unitaire de 570Wc, ils seront de teinte bleutée. La puissance totale est de 3 955,23 KWc
- Des structures de support en acier galvanisé, couleur gris naturel, permettront l'orientation vers le Sud géographique et l'inclinaison à 15° des modules photovoltaïques. Le point haut sera à une hauteur d'environ 2.80 m. La surface totale des modules photovoltaïques est de 17 925 m². Les fondations de ces structures de support seront des pieux battus directement dans le sol
- D'un réseau électrique reliant les modules photovoltaïques au poste de livraison circulant en sous face des modules et en tranchées
- D'un poste de livraison en béton préfabriqué d'une teinte beige classique (RAL 1001), la toiture aura les mêmes spécificités. Le bâtiment aura les dimensions suivantes : 3 m de largeur, 11 m de longueur et 2.7m de hauteur, la toiture dépassera des longueurs du bâtiment de chaque côté (3.11m de large pour 11.18 m de long). Ce local technique abritera un transformateur qui élèvera la tension afin de pouvoir l'acheminer sur le réseau public de distribution, un local de supervision et l'emplacement dédié à ENEDIS pour le raccordement sur le réseau public de distribution
- Une voirie lourde non bitumée sera installée afin de garantir l'accès au Poste de Livraison par ENEDIS et le service de maintenance et l'accès au SDIS du département à la citerne souple ; une aire de retournement de 8 m de rayon est prévue pour permettre aux véhicules de service et de secours de faire demi-tour.
- Le chemin rural sera renforcé (non bitumé) afin de faciliter la livraison du Poste de Livraison ainsi que l'accès au SDIS, à ENEDIS et aux services de secours.

Photographie du type de centrale photovoltaïque prévue :





NTZ SOLAR

c) Raccordements

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau public de distribution d'électricité. Les câbles circuleront en tranchée à 80cm de profondeur.

Aucun autre raccordement ne sera réalisé (eaux pluviales, eaux usées, téléphone, etc.).

L'eau de pluie ruissèlera le long des modules photovoltaïques vers le sol.

d) Réglementation

Une étude d'impact a été réalisée pour ce projet.

La surface imperméabilisée de ce projet est le poste de livraison d'une surface de 33m² et environ 520 m² de voirie lourde non bitumée.

- CNPN

Le site du projet n'impacte aucune espèce protégée et ne nécessite pas de demande de dérogation portant sur la destruction d'espèces ou d'habitat protégées

- Contexte hydrologique

Le site n'abrite aucun cours d'eau.

e) Accès services de secours

L'accès des services de secours se fera par le portail d'entrée à l'Est de la parcelle E2. La largeur de passage est de 6m.

f) Accès RTE

Un second accès sera aménagé sur la clôture ouest (portail largeur 6m) pour permettre l'accès à RTE sous la ligne électrique.

g) Mesures de sécurité concernant la ligne électrique RTE

- 1- Transfert des tensions dangereuses : la clôture du site sera réalisée en matériaux non conducteurs (bois, matière plastique) dans le périmètre de 18 m par rapport au massif du pylône 205.
- 2- Zone de sécurité de 5 m : durant le chantier de construction les engins de levage ne dépasseront pas 5m de hauteur, flèche levée ; des gabarits seront installés aux points de passage sous la ligne afin d'éviter toute erreur à ce sujet.

